

Fiche de candidature

À remettre à l'école municipale
de musique et de danse ou à l'école
Pauline-Roland

Nom et prénom

.....

Date de naissance

Enfant scolarisé à l'école

.....

en classe de

.....

Nom et prénom d'un responsable légal

.....

Adresse

.....

.....

Tél.

Courriel

Date et signature d'un responsable légal



École élémentaire Pauline-Roland

Ghislain Hervé, directeur
5, allée de Picardie

02 49 62 41 10
ce.0440786r@ac-nantes.fr

La Balinière École municipale de musique et de danse

Delphine Hautcoeur,
coordinatrice CHAM
24, rue de la Balinière
07 61 65 08 82
delphine.hautcoeur@mairie-reze.fr

Rezé

CHAM VOIX

Classes à horaires aménagés musique

École élémentaire Pauline-Roland

2023/2024

Une classe CHAM, c'est quoi ?

Découvrir la CHAM
en vidéo



En partenariat avec l'Éducation nationale, la Ville de Rezé propose **des classes à horaires aménagés musique (CHAM) à dominante vocale.**

Les élèves bénéficient d'un enseignement spécifique dans le domaine de la musique en complément de leur formation générale. Dispensés par les professeurs de la Balinière, **les cours sont principalement axés sur le travail de la voix, en chœur et en petit ensemble.**

Par dérogation, la CHAM est ouverte **à tous les enfants entrant en CE1 à la rentrée 2023** à Rezé ou dans une commune limitrophe. Scolarisés à l'école Pauline-Roland, ils s'engagent sur l'ensemble du cycle élémentaire.

Le programme scolaire est le même en CHAM que pour les classes traditionnelles. Les élèves sont répartis dans plusieurs classes.

Projet pédagogique sur reze.fr

Objectifs

Par la pratique du chant, le travail de l'oreille, de la voix et du corps tout entier, le dispositif CHAM :

- offre une formation musicale et une ouverture culturelle,
- favorise la réussite de chaque élève en forgeant leur propre personnalité et en développant leur estime de soi,
- développe une culture commune et contribue à l'intégration sociale par une pratique collective,
- offre des perspectives en termes de pratiques culturelles en développant la curiosité artistique et la motivation à la pratique en suscitant la rencontre avec les œuvres et les artistes.

L'enseignement musical représente 2h/semaine pour les CE1 et CE2 et 3h/semaine pour les CM1 et CM2.

CE1/CE2

- 45 min de formation musicale,
- 30 min de technique vocale,
- 45 min de chant choral.

CM1/CM2

- 1h de de formation musicale,
- 30 min de technique vocale,
- 1h30 de chant choral.

En pratique

Comment inscrire votre enfant ?

- Du 1^{er} au 29 mars, déposer la fiche de candidature à l'école municipale de musique et de danse ou à l'école Pauline-Roland.
- Phases d'écoute et d'observation des candidats :
 - sur le temps scolaire pour les élèves de Pauline-Roland,
 - **lundi 3 avril à 16h45** à l'école Pauline-Roland pour les élèves extérieurs.
- **Mercredi 17 mai** : réunion de la commission d'admission.
- **Juin** : affichage des candidats retenus.

✓ **Venez assister à un cours de la CHAM jeudi 16 mars à 14h**
à l'école Pauline-Roland

Inscription auprès de Delphine Hautcoeur,
coordinatrice CHAM, jusqu'au 11 mars :
delphine.hautcoeur@mairie-reze.fr

N.B. : une attestation peut être délivrée pour justifier l'absence de votre enfant sur ce temps de rencontre.



✓ **Réunion d'information pour les familles lundi 13 mars à 18h**
à l'école Pauline-Roland